



Que vaut un CPIP ?

Apparemment pas grand-chose pour la direction du Centre de Détention de Muret

Le 1^{er} septembre 2023, à la suite d'un entretien, une personne détenue a proféré des insultes à l'encontre de sa CPIP et a quitté le bureau violemment en dégradant la porte et en continuant à vociférer des insultes dans le couloir devant la Directrice de l'établissement.

Aucune mesure de mise en prévention n'a été demandée, la directrice demandant à la personne détenue de regagner sa cellule afin de se calmer.

Le 19 septembre 2023, lors de la commission de discipline, la personne détenue s'est vue condamnée à un confinement de cellule.

Entre ces deux dates, 3 comptes-rendus professionnels faisaient état du fait que la personne détenue continuait de maintenir des propos insultants et menaçants à l'encontre de sa CPIP.

Cet incident n'est pas sans précédent.

En début d'année, une autre personne détenue avait écopé d'un sursis alors qu'il avait ouvertement insulté et menacé sa CPIP, faisant le geste de lui lever la main dessus.

A ce jour, nous nous demandons **quel est le message que la direction du CD de Muret souhaite envoyer à la population pénale ?**

Si vous avez un portable en détention, vous irez au QD.

Si vous insultez ou menacez votre CPIP, vous ne risquez pas grand-chose.

Pire encore, ***quel risque fait-on courir aux CPIP et autres personnels avec des sanctions inadaptées face à l'incident commis ?***

A Muret, le 21/09/2023